

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

- Madame Catherine Michaud (poste 5) – *présidente*
- Madame Jessica Goulet (poste 2) – *vice-présidente*
- Madame Jacynthe Allaire (poste 1)
- Madame Sophie Jobin (poste 4)
- Madame Anny Perron (poste 6)
- Madame Julie Néron (poste 7)
- Madame Frédérique Forgues (poste 8)
- Madame Cynthia Larouche (poste 9)
- Madame Bianca Tremblay (poste 10)
- Madame France Tessier (poste 11)
- Monsieur Ntendetchi Mboko Ya Makano (poste 12)
- Monsieur Benjamin Brassard (poste 15)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

- Monsieur Michel Laplace, directeur général
- Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

EST ABSENTE :

- Madame Guylaine Fortin (poste 14)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0409-24

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0410-24

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cynthia Larouche **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

En respect de l’article 143.3 de la Loi sur l’instruction publique, les administrateurs suivants ont prêté le serment devant le directeur général ou la personne désignée, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité :

Sophie Jobin, le 11 novembre 2024
Benjamin Brassard, le 4 décembre 2024

Ces prestations de serment constituent une inscription au livre des délibérations du Centre de services scolaire de la Baie-James et sont déposées en annexe sous le numéro 2024-2025-099.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0411-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** d’adopter l’ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Assermentation des nouveaux administrateurs;
4. Adoption de l’ordre du jour;
5. Protectrice régionale de l’élève – présentation de son rapport d’activités 2023-2024;
6. Période de questions;
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024;
8. Rapport du comité de vérification;
9. États financiers 2023-2024 – acceptation;
10. Rapport annuel 2023-2024 – dépôt;
11. Rapport annuel 2023-2024 – séance publique d’information (LIP, art. 220.1);
12. Période de questions;
13. Approbation du budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
14. Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves – adoption;
15. Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics – abrogation de la procédure et abolition du rôle de responsable du suivi des divulgations;
16. Désignation d’un responsable de la gestion de l’éthique et de l’intégrité (LFDAROP, article 18);
17. Rapport de la direction générale;
18. Groupe neurones Nord-du-Québec – dépôt du *Rapport annuel 2023-2024*;
19. Correspondance;
20. Comité de parents;
21. Divers :
 - 21.1.
 - 21.2.
22. Période de questions;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

POINT 5 – PROTECTRICE RÉGIONALE DE L’ÉLÈVE – PRÉSENTATION DE SON RAPPORT D’ACTIVITÉS 2023-2024

La protectrice régionale de l’élève, Mme Geneviève Buist, présente son premier rapport d’activités pour l’année scolaire 2023-2024. Des remerciements sont adressés à Mme Buist pour son rapport complet.

POINT 6 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance ordi-
naire du 16
octobre 2024**

RÉSOLUTION CA-0412-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cynthia Larouche **ET RÉSOLU** d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

POINT 8 – RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification, fait le suivi des points traités lors de la rencontre du 18 novembre 2024. Quelques questions sont soulevées et répondues.

**États
financiers
2023-2024 –
acceptation**

RÉSOLUTION CA-0413-24

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s’est réuni le 18 novembre 2024 pour procéder à l’étude détaillée des états financiers du Centre de services scolaire de la Baie-James présentés par Mme Esther Levasseur, directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d’administration par Mme Lyne Grenier, porte-parole du comité de vérification;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l’objet d’une autorisation par le conseil d’administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification d’accepter lesdits états financiers 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR madame France Tessier **ET RÉSOLU** que le Centre de services scolaire de la Baie-James entérine la recommandation du comité de vérification et accepte les états financiers 2023-2024 qui ont été audités par Mme Josée Bélanger, CPA, auditrice.

ET mandate le directeur général afin de signer les états financiers officiels à transmettre au ministère de l’Éducation, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2024-2025-100.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Rapport
annuel 2023-
2024 – dépôt**

RÉSOLUTION CA-0414-24

CONSIDÉRANT l'article 220 (1^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.* »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du *Rapport annuel 2023-2024*;

CONSIDÉRANT l'article 220 (3^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.* »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophie Jobin **ET RÉSOLU**

D'accepter le dépôt du *Rapport annuel 2023-2024* du Centre de services scolaire, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2024-2025-101.

DE transmettre une copie au ministre de l'Éducation du Québec;

DE rendre public ce rapport dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 11 – RAPPORT ANNUEL 2023-2024 – SÉANCE PUBLIQUE
D'INFORMATION (LIP, art. 220.1)**

Le *Rapport annuel 2023-2024* sera déposé sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Baie-James.

POINT 12 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Approbation
du budget du
Centre de
formation
profes-
sionnelle de
la Baie-
James**

RÉSOLUTION CA-0415-24

CONSIDÉRANT l'application de l'article 62 de la Loi sur l'instruction publique où les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle sont suspendus pour l'année scolaire 2024-2025 et qu'ils sont exercés par la directrice du Centre;

CONSIDÉRANT que la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James a les pouvoirs d'adopter son budget 2024-2025, et ce, en conformité avec les crédits qui lui ont été alloués par le Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'approuver le budget du centre;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** que le conseil d’administration approuve le budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves – adoption

RÉSOLUTION CA-0416-24

CONSIDÉRANT que le projet de *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves* a franchi toutes les étapes de consultation;

CONSIDÉRANT qu’aucune modification n’a été demandée par les parties concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Frédérique Forgues **ET RÉSOLU** d’adopter la *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves*, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2024-2025-102. Cette politique abroge la *Politique relative à l’admission et à l’inscription des élèves* adoptée le 6 décembre 2023 par le conseil d’administration du Centre de services scolaire de la Baie-James et portant le numéro de résolution CA-0322-23.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics – abrogation de la procédure et abolition du rôle de responsable du suivi des divulgations

RÉSOLUTION CA-0417-24

CONSIDÉRANT la résolution CC3673-17 adoptée par le conseil des commissaires le 30 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d’actes répréhensibles et modifiant d’autres dispositions sont entrées en vigueur le 30 novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’abroger la *Procédure visant à faciliter la divulgation d’actes répréhensibles par les employés du Centre de services scolaire de la Baie-James* et d’abolir la fonction de responsable du suivi des divulgations;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d’abroger la résolution CC3673-17 adoptée par le conseil des commissaires le 30 octobre 2017 **ET** d’appliquer la nouvelle législation en vigueur depuis le 30 novembre 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Désignation d’un responsable de la gestion de l’éthique et de l’intégrité (LFDAROP, article 18)

RÉSOLUTION CA-0418-24

CONSIDÉRANT la résolution CA-0417-24 adoptée le 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l’obligation du Centre de services scolaire de la Baie-James de désigner une personne à titre de responsable de la gestion de l’éthique et de l’intégrité, et ce, en respect de l’article 18 de la Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles à l’égard des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benjamin Brassard **ET RÉSOLU** de désigner M. Yvan Desrochers à titre de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité **ET** d'informer les membres du personnel du Centre de services scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 18 – GROUPE NEURONES NORD-DU-QUÉBEC – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Mme Bianca Tremblay, présidente du Groupe neurones Nord-du-Québec, dépose et présente brièvement le *Rapport annuel 2023-2024* de l'organisme.

Des félicitations sont adressées à toute l'équipe du Groupe neurones Nord-du-Québec, pour son excellent travail et son dynamisme.

POINT 19 – CORRESPONDANCE

Aucune correspondance. La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec sera transmise aux membres, par courriel, de façon mensuelle.

POINT 20 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Jessica Goulet, présidente du comité de parents, fait le suivi des points traités lors de la séance ordinaire du 28 octobre 2024 et de la séance ordinaire du 11 novembre 2024.

POINT 22 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0419-24

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Michaud,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale